



FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Eurogarant fonds de garantie – Le label de qualité
du secteur de la carrosserie

CONDITIONS D'INSCRIPTION demande d'obtention du certificat Eurogarant

- Toute entreprise qui pense remplir les conditions d'EUROGARANT peut s'inscrire.
- En s'inscrivant, l'entreprise signataire confirme avoir pris connaissance des critères d'EUROGARANT, sur la base desquels l'entreprise sera jugée. L'entreprise déclare également accepter les décisions de l'organisme de certification.
- Dès réception d'un formulaire d'inscription, FEBELCARROSSERIE procédera à la perception de la contribution annuelle (frais de fonctionnement).
- Après constitution du dossier administratif par FEBELCARROSSERIE SC, un pré-audit peut être demandé, au cours duquel un représentant de FEBELCARROSSERIE SC se rendra sur place et effectuera un pré-audit avec le chef de service et/ou le chef d'entreprise. Les éventuelles déviations ou insuffisances par rapport aux critères qui sont alors identifiés seront discutées. Un pré-audit n'est pas obligatoire mais c'est un service gratuit qui est proposé.
- En cas d'approbation de l'audit (après un éventuel pré-audit), c'est-à-dire après les éventuelles actions correctives à mettre en place, FEBELCARROSSERIE contactera l'organisme de certification qui procédera, dans un délai raisonnable, à un audit qui devrait aboutir à la certification.
- Un auditeur professionnel de l'organisme de certification rédigera un rapport contenant ses conclusions. L'auditeur consignera ses conclusions finales dans un rapport écrit et le soumettra à l'entreprise concernée et à FEBELCARROSSERIE.
- Ce n'est que si l'entreprise répond à tous les critères et paie sa cotisation annuelle qu'elle recevra ses certificats. FEBELCARROSSERIE communiquera également le numéro d'agrégation et fournira à l'entreprise certifiée les informations et le matériel supplémentaires nécessaires.
- Une fois certifiées, les réparations Eurogarant peuvent être appliquées. Le numéro d'agrément obtenu doit être communiqué sur la facture.
- Après certification de l'entreprise et si l'entreprise remplit son obligation de contribution, FEBELCARROSSERIE inclura l'entreprise dans la liste des entreprises Eurogarant. Lors de son inscription, l'entreprise certifiée autorise FEBELCARROSSERIE SC à diffuser cette liste à sa discrétion.
- Toutes les entreprises certifiées recevront une visite d'inspection périodique de l'organisme de certification.